

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Jeudi 20 Avril 2017

Présents : M. COCHIN Éric 1^{er} adjoint, M. SABATIER Michel, Mme ROCHE Josiane, M. COCHIN Didier, M. BESNARD Philippe, M. MAROIS Frédéric, M. ZOLA Jean-Marc, M. LEVEL Christophe, Mme CIRET Carole.

Absents : M. WIELGOCKI Richard (pouvoir à COCHIN Éric), Mme NEROT Magalie (pouvoir à M. LEVEL Christophe), Mme CIRET Carole

Secrétaire de séance : M. LEVEL Christophe

APPEL D'OFFRE RENOVATION DE LA SALLE, CHOIX DES ENTREPRISES : Le 1^{er} adjoint présente au conseil municipal le rapport d'analyse de la commission d'appel d'offre concernant la rénovation de la salle, à savoir :

Lot N°	Société	Travaux	
		Montant HT	Montant TTC
1	SARL PERDEREAU	50 223.62 €	60 268.34 €
2	AGD Sas	18 004.91 €	21 605.89 €
3	LEDOUX CARRELAGE	26 077.72 €	31 293.26 €
4	SERVIBOIS	44 755.48 €	53 706.58 €
5	SARL JC BACHIMONT	12 242.00 €	14 690.40 €
6	MENUISERIE ROGER POUSSET	18 285.77 €	21 942.92 €
7	AGD Sas	12 285.49 €	14 742.59 €
8	FORGEARD SARL	10 128.00 €	12 153.60 €
9	SCE	42 953.17 €	51 543.80 €
10	François DUBOIS	9 947.90 €	11 937.48 €
Total Travaux		244 904.06 €	293 884.87 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres
- De retenir les entreprises nommées ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire ou le 1^{er} adjoint en cas d'absence du Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

COORDINATEUR SPS, CHOIX DE L'ENTREPRISE : Le 1^{er} adjoint présente la proposition de la Sté NEB Ar.Co.Pi, Ferme Maison Neuve, 65 avenue de la commune de Paris 91220 Brétigny sur Orge, pour la mission de coordinateur SPS d'un montant de 5 550,00 € HT soit 6 660,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir l'entreprise nommée ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire ou le 1^{er} adjoint en cas d'absence du Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

BUREAU DE CONTROLE, CHOIX DE L'ENTREPRISE : Le 1^{er} adjoint présente la proposition de la APAVE, 1 rue Jean Perrin, za Le Vallier, 28300 Mainvillers, pour la mission de bureau de contrôle d'un montant de 3 710,00 € HT soit 4 452,00 € TTC

Société	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
APAVE	300.00 €	360.00 €	Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées
APAVE	410.00 €	492.00 €	Vérification initiale des installations électriques au titre de la sécurité des travailleurs
APAVE	3 000.00 €	3 600.00 €	Contrôle technique de construction

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir l'entreprise nommée ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire ou le 1^{er} adjoint en cas d'absence du Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

En mairie le 20 Avril 2017



Le Maire, WIELGOCKI Richard